

RELEVÉ DE DÉCISIONS CA SMC

3 novembre 2025

La présentation des différents points est transmise en annexe

Décision	Actions	Responsable
Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décision de la réunion précédente		
Approuvé	Envoi du relevé de décisions aux adhérents	S. Briand
Perspective d'atterrissage budgétaire 2025 et proposition de budget 2026		
<u>Contexte :</u> Présentation des résultats budgétaires 2025 et du projet de budget pour 2026 qui sera présenté et validé en assemblée générale du 17 décembre. L'exercice en cours devrait aboutir à un léger excédent et le budget proposé un déficit. L'équilibre est atteint sur les 2 années. <u>Proposition :</u> Abonder à hauteur du montant déjà versé par le BNIC, afin de doubler l'aide aux maisons exclues de l'engagement de prix. Une dizaine de maisons du SMC est encore concernée. <u>Discussions</u> - Il paraît juste d'abonder le montant versé par le BNIC à nos adhérents exclus qui souhaiteraient entamer des démarches individuelles - Gestion de trésorerie et placements : Proposition de revoir les placements pour optimiser le rendement.		
<u>Décisions :</u> - Validation du projet de budget 2026. - Organiser un échange avec des experts pour optimiser les placements - Validation de l'aide exceptionnelle aux maisons encore en difficulté sur la Chine dans les conditions proposées	Préparer la présentation	P. Grimbert
	Présentation en assemblée générale	R. Costa Savelli
	Organiser l'échange sur les placements	P. Grimbert
	Informar les entreprises concernées par l'aide Chine	P. Grimbert
Point de discussion complémentaire : Chine – démarches individuelles		
<u>Contexte :</u> A ce jour, seules deux entreprises ont entamé des démarches individuelles, sans aller jusqu'au bout à date. Il apparaît nécessaire d'apporter une aide d'ordre juridique en partageant des contacts d'avocats pour accompagner les démarches individuelles et en identifiant les bons interlocuteurs à contacter en Chine (MOFCOM). En parallèle, il semble important de définir la stratégie à adopter (contacts directs, intermédiaires locaux, etc.).		

Il est suggéré de reprendre contact avec Cyril Camus, qui possède une bonne connaissance des acteurs et procédures sur place		
Etiquetage sanitaire au sein de l'Union Européenne		
Contexte : Deux résolutions sont actuellement en discussion à l'OIV (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin) pour définir les informations sanitaires à afficher et leurs modalités d'étiquetage. Enjeux : Risque de multiplication des initiatives nationales visant à imposer des avertissements visuels ou textuels sur le modèle des paquets de cigarettes (exemples Irlande, Thaïlande, Corée du Sud, Inde) Les enjeux sont multiples : • Préserver l'image du produit / risque d'uniformisation visuelle ("emballage neutre"). • Anticiper une éventuelle extension des obligations européennes (actuellement limitées à ingrédients et calories). • Promouvoir la digitalisation des informations (via QR codes) Discussions Nécessité de coordonner les actions entre les filières –vin, bière, spiritueux – pour renforcer l'efficacité du lobbying => de travailler au sein de la MVS Néanmoins, certains acteurs (CNIV et CNAOC) ont une attitude prudente, préférant attendre plutôt qu'anticiper. La viticulture reste très réticente à toute ouverture sur le sujet. ⇒ Un prochain GT affaires publiques internationales (API) du BNIC sera dédié à cette thématique, avec l'objectif de démontrer concrètement les risques et d'encourager une posture proactive. Propositions : - Nécessité de travailler à un état des lieux des positions nationales au sein de l'Union Européenne - Organiser l'intervention des affaires publiques des Maisons experts de ces sujets lors d'une prochaine assemblée plénière du BNIC afin de sensibiliser la viticulture		
Décision • Les 2 propositions sont validées • Poursuite du travail collectif avec la FEVS, Spirit Europe et les autres acteurs de la Maison des vins et spiritueux afin d'unifier la position française.	Demander l'état des positions européennes au BNIC pour le GT API	P. Grimbert
	Proposer au comité de liaison l'intervention des experts affaires publiques en assemblée plénière	T. Métais
Millésimes : Point à date sur le Recours en Excès de Pouvoir		
Contexte : Un recours en excès de pouvoir a été déposé contre les notes de la DGCCRF (note 2023, puis note 2024) exigeant une traçabilité parfaite du millésime et non plus une preuve par tous moyens. Il est reproché à la DGCCRF d'établir ainsi des notes créatrices de droit. La décision du juge est prévue le 6 novembre et il est attendu qu'elle soit défavorable au regard de la position du rapporteur public qui a estimé que		

- Les notes la DGCCRF n'ont pas d'effet concret sur les opérateurs puisqu'elles relèveraient de la simple recommandation.
- Position de la filière (FFS) : préparation d'une stratégie d'appel, appuyée sur des preuves factuelles : PV de contrôle mentionnant la note, attestations de manque à gagner ou retards de valorisation des millésimes.

Enjeux : manque à gagner, limites dans la capacité de différenciation, dévalorisation du stock, concurrence d'autres spiritueux (Scotch, Bourbon) ayant une réglementation plus souple.

Discussions :

Plusieurs points sont évoqués

- Nécessité d'identifier les cas de renonciation à sortir un millésime
- Identifier des analyses techniques peut contribuer à étayer la position de la filière sur les variations de TAV selon l'environnement du chai.
- Nécessité de faire évoluer la réglementation européenne pour introduire des tolérances raisonnables sur l'assemblage des millésimes (modèle des vins).
- Action collective, portée par le SMC, est également envisagée pour alerter l'administration sur l'impact économique réel et la distorsion de concurrence créée avec les spiritueux étrangers soumis à des règles plus souples.
- A noter : rendez-vous BNIA avec le Préfet Occitanie qui a engagé la DGCCRF à travailler avec les filières => nécessité de réorganiser une rendez-vous Armagnac – Cognac avec le Préfet de Nouvelle Aquitaine.

Décisions :

A court terme :

- Analyse de la décision à réception et préparer un appel éventuel.

Suivi avec la FFS Regrouper les preuves auprès des adhérents

P. Grimbert / P. Gaborieau

- Identifier les analyses complémentaires utiles

Suivi avec le BNIC

P. Léger / T. Métais

A moyen terme : reprendre le dialogue avec l'administration, via le préfet et la DGCCRF, pour proposer des solutions concrètes.

Suivi avec le BNIC et la FFS

T. Métais / P. Grimbert / P. Gaborieau

A long terme : engager une réflexion collective pour refondre la réglementation sur la traçabilité et les tolérances de vieillissement.

Echange avec le BNIC pour identifier un plan d'actions

T. Métais / P. Grimbert

Questions diverses

Représentation CNVS (organisation nationale en charge des questions relatives aux salaires minima et aux dispositifs sociaux)

Les mandats au sein du CNVS arrive à échéance. Le SMC y est représenté actuellement par la déléguée générale et il est proposé de renouveler son mandat.

Décision

Validation du mandat de représentation de la déléguée générale au CNVS

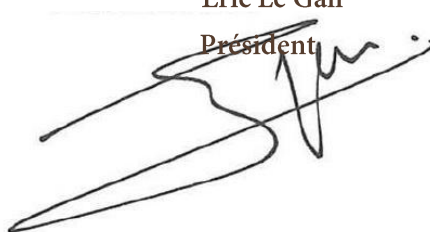
Confirmer la représentation au CNVS

S. Briand

Questions diverses		
Calendrier du 1 ^{er} semestre		
<u>Décision</u> • Validation du calendrier (sous réserve de modification des dates proposées pendant le SIA) • Tenir les réunions plus tôt dans la journée : début à 14h30 avec une possibilité d'ajustement. • Date de l'Assemblée Générale : 1^{er} avril 2026	Envoyer les invitations dans les agendas	S. Briand

Prochaine Réunion : le 1^{er} décembre à 16h00 – Maison Larsen

 Éric Le Gall
 Président



ANNEXES 1

COMMENTAIRES SUR L'ATERRISSAGE BUDGETAIRE PREVISIONNEL ET LE BUDGET 2026

- Résultats prévisionnels 2025 (au 31 octobre):

Atterrissage prévisionnel : positif de +33 000 € pour un budget initial de 422 000 €.

Pour 2026, prévision d'un budget légèrement négatif (env. -20 500 € sur un total de 429 000 € de réserves).

Les réserves financières restent solides, équivalentes à environ un an de fonctionnement (l'obligation légale étant de six mois).

- Relations publiques internes et externes (RP) :

Ce poste reste le plus important, mais plusieurs économies ont été réalisées sur les actions de coordination (AG, séminaire).

Salon de l'agriculture : budget en baisse (de 52 000 € à 45 000 €).

Études et contributions : maintien d'une enveloppe de 10 000 €, notamment pour reconduire la participation au concours organisé par Michel Chapoutier – Meilleur élève sommelier.

Annulation du projet de déplacement aux États-Unis.

Annexe : Compte-rendu des échanges concernant la réunion avec les JA

Une rencontre s'est tenue la semaine dernière entre les représentants du Syndicat des Maisons de Cognac (SMC) — Richard, Éric et Hervé — et les Jeunes Agriculteurs (JA).

Il s'agissait du deuxième échange avec ce groupe, après une première réunion au premier semestre. Les JA ont présenté leur Livre Blanc, qui comporte dix propositions classées selon plusieurs thèmes :

- Les prix et la contractualisation,
- Les aspects réglementaires,
- Les sujets de gouvernance et de représentation.

L'objectif de la réunion était de faire un retour collectif sur ces demandes, d'identifier les points de convergence et de préciser la position du SMC sur les sujets de fond.

1. Prix et contractualisation

- Les JA ont réitéré leurs préoccupations sur la baisse des prix et le respect des contrats.
- Le SMC a confirmé son attachement au respect contractuel, tout en rappelant que la fixation des prix et les négociations relèvent strictement des maisons individuelles.
- Les JA souhaitaient organiser une réunion avec l'ensemble des adhérents du SMC. Cette proposition a été écartée, le syndicat ayant précisé que les rencontres doivent se tenir entre représentants mandatés, et que les JA restent libres de solliciter directement les maisons.

2. Questions réglementaires (VCCI et affectations)

- Les JA ont soulevé deux points :
 - La limitation du passage des crus dans le cadre du VCCI.
 - Le report des délais d'affectation (souhait d'une affectation tardive proche de l'ex-double fin).
- Ces questions étant d'ordre réglementaire, le SMC a estimé qu'elles relevaient plutôt de la compétence du BNIC.
- Ces sujets seront néanmoins réabordés lors de la discussion sur l'affectation longue, prévue ultérieurement au sein du SMC.

3. Certification Environnementale Cognac (CEC)

- Les JA ont formulé une demande de report de la mise en conformité CEC à 2035, au motif des difficultés rencontrées par les jeunes récemment installés.
- Cette demande a été jugée excessive et non conforme à la vision de la filière, le SMC soulignant qu'une telle posture risquait de nuire à la crédibilité environnementale du cognac.
- Discussion : portée de la demande :
 - Si elle concerne tous les JA, la réponse serait clairement négative.
 - En revanche, si elle vise uniquement ceux installés depuis moins de cinq ans, c'est-à-dire en pleine période de crise, une dérogation limitée (2 à 3 ans supplémentaires) pourrait être envisagée à titre exceptionnel.

4. Représentation et mandats

- Les JA ont exprimé le souhait de mieux exister dans les instances interprofessionnelles (BNIC, GVC, etc.).
- Le SMC a encouragé leur implication dans les élections à venir (notamment au GBC) pour gagner en légitimité.
- Il a été noté que la représentation pluraliste serait bénéfique à la filière, sous réserve d'une meilleure préparation des candidats JA.

- Plusieurs pistes ont été évoquées :
 - Ouvrir davantage les commissions et groupes de travail à des participants extérieurs au conseil d'administration.
 - Réfléchir au non-cumul des mandats pour favoriser la rotation et le renouvellement des profils.
 - Accompagner la formation des JA pour renforcer leur compréhension des enjeux interprofessionnels et des règles de gouvernance.

Néanmoins, ces pistes doivent être discutées au sein de la viticulture.